

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de central Nova.

LE RÔLE DE L'INSPECTEUR BANNING AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du solliciteur général. Suite à une conversation que nous avons eue ce matin, j'aimerais lui demander s'il est maintenant en mesure de donner à la Chambre davantage d'information sur le rôle qu'a joué la direction de planification et d'analyse de la police et de la sécurité relativement aux fonctions ou activités exercées par l'inspecteur Pat Banning. C'était, je crois, un officier de carrière de la GRC détaché auprès de ce groupe.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir communiqué avec moi ce matin. Il m'a posé une question particulière concernant le surintendant Banning. Après m'être informé, je puis lui dire que M. Banning a travaillé au sein du groupe de planification et d'analyse de la police et de la sécurité depuis août 1971 jusqu'en juin 1973. Il y occupait le poste de directeur de la politique sécuritaire, et s'occupait exclusivement de la formulation de politique au sein de ce groupe durant cette période.

L'ACCÈS DE LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ AUX RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je veux remercier le ministre de sa réponse et lui poser une question connexe. Pour ce qui est du caractère confidentiel de l'impôt sur le revenu, question soulevée par le très honorable représentant de Prince Albert le 26 octobre, le solliciteur général peut-il nous dire si les services de sécurité du gouvernement ont effectivement des liens avec le ministère du Revenu national—renseignements qu'on trouvera, me dit-on, sous la section «L» des dossiers de la GRC—de sorte que ces renseignements sont en fait accessibles aux services de sécurité du ministère du Revenu national depuis déjà quelque temps, et cela en sus de l'accord entre le ministère du Revenu national et la GRC auquel on a fait allusion à la Chambre il n'y a pas longtemps?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, jusqu'ici rien n'indique que ce soit le cas. Comme je l'ai déclaré à la Chambre jeudi, j'ai demandé à la GRC de fournir une documentation complète sur ses méthodes et pratiques d'enquête de sorte qu'elles puissent être portées à l'attention de la commission royale d'enquête sur la GRC.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ACTIVITÉS DU SERVICE INTÉRIEUR DE RENSEIGNEMENTS DES FORCES ARMÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre est-il prêt à confirmer que la division de renseignements de l'armée canadienne a entretenu un service intérieur chargé de surveiller les activités des syndicats canadiens? Dans le même ordre d'idée, le ministre pourrait-il aussi

nous dire s'il est vrai que les renseignements obtenus étaient communiqués au cabinet?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun service de la division de renseignements du ministère de la Défense nationale qui ait surveillé les activités des syndicats. Nous n'avons ni agents, ni indicateurs qui se livrent à de telles activités. Nous surveillons un grand nombre de gens et d'organismes dans tout le pays et bien sûr, si on nous le demande, nous avons le devoir de prêter notre concours aux autorités civiles, mais nous ne pratiquons pas régulièrement l'infiltration ou la surveillance des organisations auxquelles vous faites allusion.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement la réponse du ministre; tout comme lui, d'ailleurs, a soigneusement choisi ses termes, j'en suis sûr. J'aimerais toutefois lui demander si, étant donné les accusations que l'on trouve dans les journaux et dans d'autres média depuis deux jours, un service des forces armées aurait étudié les opérations financières d'un ou de plusieurs syndicats canadiens, préparé des prévisions sur les élections au sein des syndicats et fait une étude assez détaillée sur le fonctionnement interne d'un ou de plusieurs syndicats? Est-ce qu'un service quelconque des forces armées a exercé une telle surveillance et a fait ce genre d'étude?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, il existe des dossiers sur diverses associations du pays. On peut donc considérer cela comme une sorte de surveillance. J'ai peut-être utilisé le mot à mal escient. Ce système s'applique également à certains groupements à caractère politique, à certaines entreprises et à certaines personnes. Nous devons être capables de donner satisfaction aux procureurs généraux des provinces qui pourraient réclamer l'intervention de l'armée. Il incombe au chef de l'état-major de la défense de pouvoir répondre à de tels besoins. C'est à lui de juger de la nature de son intervention; il doit donc posséder les renseignements qui lui permettent de prendre une décision en connaissance de cause.

LA SURVEILLANCE POSSIBLE PAR LES FORCES ARMÉES DES ACTIVITÉS INTÉRIEURES DES SYNDICATS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, le ministre semblait beaucoup plus loquace l'autre jour, hors de la Chambre, quand il a entendu parler de ces rumeurs. Dans sa deuxième réponse, il a affirmé, si j'ai bien entendu, que certains organismes, y compris des organismes commerciaux, étaient surveillés en tant qu'organismes. Je crois que sa première réponse signifiait le contraire et impliquait que le groupe s'employait à surveiller certains individus. J'aimerais que le député précise sa pensée, car cette affaire est d'une importance primordiale puisqu'elle a trait à la protection de la liberté civile au Canada. En outre, il n'a pas répondu à la question concernant le contrôle de la gestion financière interne. On a parlé du Syndicat canadien des employés de la fonction publique. Une direction générale des services armés a-t-elle déjà contrôlé la gestion interne de ce syndicat et évalué la possibilité du succès ou de l'échec électoral de certains candidats à la direction? Le groupe a-t-il étudié la gestion financière de ce syndicat?